

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 octobre 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE LOGEMENT

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Le ministre chargé de l'habitation a offert d'intervenir personnellement pour aider les Canadiens qui perdent leur maison à cause des taux d'intérêt excessivement élevés. J'ai reçu et je reçois encore des appels et des lettres de commettants qui se trouvent dans cette situation fâcheuse et réclament de l'aide. Un exposé détaillé de chaque cas est transmis au ministre afin qu'il agisse rapidement. Étant donné que ces appels au secours sont de nature urgente et authentique et qu'ils ne représentent sans doute qu'une faible proportion des propriétaires en sérieuse difficulté, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre, après avoir entendu parler, par l'intermédiaire des députés, de Canadiens qui se trouvent dans une situation sans issue, reconnaisse maintenant la gravité et l'ampleur du problème et exerce des pressions, afin que son gouvernement cesse d'en faire retomber la faute sur les banques, qu'il assume sa responsabilité et prépare immédiatement un programme d'assistance financière destiné aux propriétaires de maisons.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'URÉE-FORMALDÉHYDE—LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT À L'ENDROIT DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. La majorité des milliers de Canadiens que les mesures incitatives du gouvernement ont convaincus d'isoler leur maison au moyen de la mousse d'urée-

formaldéhyde continuent de craindre que le gouvernement ne décline toute responsabilité à cet égard. Lorsqu'il était secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, le ministre d'État a déclaré ce qui suit:

Le gouvernement prévoit de faire connaître ses dispositions à la fin du mois de novembre.

La semaine dernière, près de 300 résidents de la région de Kitchener-Waterloo se sont rencontrés pour discuter des effets de la mousse d'urée-formaldéhyde sur la santé des membres de leur famille, du coût de l'enlèvement de cette mousse et de leur incapacité de vendre leur maison ainsi contaminée. En leur nom, je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à annoncer la date du mois de novembre à laquelle il entend assumer pleinement sa responsabilité morale à l'égard des victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je prends la parole pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Mardi dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a promis de déposer sur le bureau de la Chambre une liste des recommandations du rapport intitulé «Obstacles» que le gouvernement a publiquement prétendu avoir mis en œuvre; or, comme le ministre n'a pas encore donné suite à sa promesse, je propose, appuyé par le député de Spadina (M. Heap):

Que la Chambre donne l'ordre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de déposer à la Chambre sur-le-champ la liste des 56 recommandations du rapport du comité spécial des invalides et des handicapés, que le gouvernement prétend avoir mis en œuvre mais dont personne ne sait grand-chose.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.